



Pôle relais lagunes méditerranéennes



Compte rendu du 2nd Comité d'orientation du Pôle relais lagunes méditerranéennes Tenu à la Tour du Valat - Le 17 septembre 2010

Étaient présents :

Nom	Structure	Courriel
Alotte Anne	DREAL PACA	anne.alotte@developpement-durable.gouv.fr
Arnaud Marie-Thérèse		mt.arnaud@paca.chambagri.fr
Bertrand Sonia	CEN L-R / Pôle lagunes	pole.lagunes.lr@cenlr.org
Boyce Magali	CEN L-R	life.lagnature@cenlr.org
Brun Luc	SM Bolmon et du Jaï	luc.brun@sibolmonjai.org
Caessteker Pierre	ONEMA	pierre.caessteker@onema.fr
Chardin Nicolas	Direction interrégionale de la Mer	Nicolas.chardin@developpement-durable.gouv
Debain Sandrine	CEN L-R / réseau des gestionnaires L-R	reseaulr.gestion@orange.fr
Denet Annabelle	Tour du Valat / Pôle lagunes	denet@tourduvalat.org
De Wit Rutger	Laboratoire Ecosystèmes lagunaires	rde-wit@univ-montp2.fr
Errecade Laurence	Agence de l'eau RM&C délégation Marseille	laurence.errecade@eurmc.fr
Estève Roger	Conservatoire du Littoral	r.esteve@conservatoire-du-littoral.fr
Fournier Gabrielle	Agence de l'eau RM&C délégation Marseille – Directrice	gabrielle.fournier@eurmc.fr
Gressot Cyril	Conseil Général 30	Gressot_c@cg30.fr
Jalbert Jean	Tour du Valat	jalbert@tourduvalat.fr
Lassarre Dominique	Université Nîmes	dominique.lassarre@unimes.fr
Lecoq Franck	CEN L-R	life.lagnature@cenlr.org
Malet Nathalie	Ifremer	Nathalie.Malet@ifremer.fr
Messaci Yasmina	Tour du Valat / Pôle lagunes	messaci@tourduvalat.fr
Metsu Nicolas	RRGMA	n.metsu@arpe-paca.org
Mundler Cécile	SM Camargue Gardoise	mundler@camarguegardoise.com
Parrat Guy	Gaine PACA	guyparrat@grainepaca.org
Pétisi Vincent		
Picon Bernard	Chercheur au Laboratoire Desmid	bpicon@wanadoo.fr
Roy Laurent	DREAL PACA	laurent.roy@developpement-durable.gouv.fr>
Setzkorn Sylvie	Conseil Général 11	Sylvie.setzkom@cg11.fr
Thiry Emmanuel	MEEDDM	Emmanuel.Thiry@developpement-durable.gouv.fr

S'étaient excusés :

Nom	Structure	Courriel
Marc Trousselier	Laboratoire Ecosystèmes lagunaires, directeur	troussel@univ-montp2.fr
Bosc-Bossut Nadine	Agence de l'Eau RM&C délégation Montpellier	nadine.boscbossut@eurmc.fr
Brémond Julie	Conseil Général de l'Hérault	jbremond@cg34.fr
Castelli Marie-Luce	Office de l'environnement de Corse	castelli@oec.fr
Cizel Olivier		Olivier.cizel@free.fr
Cheylan Marc	EPHE	marc.cheylan@cefe.cnrs.fr

Crivelli Alain	Tour du Valat	a.crivelli@tourduvalat.org
Deblaize Michel	Agence de l'Eau RM&C délégation Montpellier	deblaize@eaumc.fr
Dusserre Karine	PNR Narbonnaise en Méditerranée	k.dusserre@parc-naturel-narbonnaise.fr
Fidenti Gunnel	ARPE	g.fidenti@arpe-paca.org
Grillas Patrick	Tour du Valat	grillas@tourduvalat.fr
Guiguet Véronique	ARPE	v.guiguet@arpe-paca.org
Guintini Corinne	Conservatoire du Littoral	c.guintini@conservatoire-du-littoral.fr
Henissart Clara	CRPMEM PACA	Crpmem.paca@wanadoo.fr
Houssard Claudie	CEN L-R, directrice	cenlr@cenlr.org
Le Scaon Gaël	Agence de l'eau RM&C	gael.lescaon@eaumc.fr
Le Viol Gwenaëlle	Office de l'environnement de Corse	leviol@oec.fr
Mesléard François	Tour du Valat	mesleard@tourduvalat.org
Muriacciole Michel	Conservatoire du Littoral	m.muracciole@conservatoire-du-littoral.fr
Nicolas Véronique	Onéma	veronique.nicolas@onema.fr
Parent Eric	Agence de l'Eau RM&C	eric.parent@eaumc.fr
Pergent		
Régler Denis	SRC Méditerranée	s.r.c.mediterranee@free.fr
Rey-Valette Héléne	Laboratoire Lameta Université Montpellier 3	helene.rey-valette@univ-montp1.fr
Rochat Christine	DREAL Languedoc-Roussillon	Christine.ROCHAT@developpement-durable.gouv.fr
Rossi Matthieu		
Rufay Xavier	CEN L-R	conservation @cenlr.org
Sandel Christine	Région PACA	csandel@regionpaca.fr
Santucci Christophe	Conseil Général 2 b	csantucci@cg2b.fr
Thevenot Anne	Conseil Général 83	athevenot@cg83.fr
Valentini Georges	Conseil Général 2B – Réserve Naturelle de Biguglia	meb@cg2b.fr

L'ordre du jour était le suivant :

1. Introduction (L. Roy, DREAL PACA et J. Jalbert, directeur général de la Tour du Valat)
2. Présentation du contexte national (Plan National des Zones Humides, Sdage des bassins RM et C, Grenelle de l'environnement) et relecture des recommandations du dernier Comor
3. Ateliers correspondant aux principaux axes d'action du Pôle lagunes : 1/Mobilisation des politiques publiques, 2/ Renforcer les connaissances, 3/Communication/sensibilisation.
4. Synthèse des ateliers et adoption des orientations du comité d'orientation

Préambule

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes (ci-après nommé Pôle lagunes) a été créé en 2001 dans le cadre du plan national d'action en faveur des zones humides en vue de susciter et d'accompagner les initiatives locales de gestion durable des zones humides. Coordonné par la Tour du Valat, il s'appuie sur le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'environnement de la Corse afin d'être représenté en régions et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, scientifiques, etc.). Depuis 2008, son fonctionnement a été renouvelé à travers deux organes de gouvernance (cf. termes de référence en **Annexe 1**) :

- un comité de pilotage composé des financeurs principaux du Pôle lagunes;
- un comité d'orientation (Comor) au sein duquel l'interface entre décideurs, scientifiques et socioprofessionnels doit s'opérer. Cet organe d'échange et de réflexion a pour vocation de produire des recommandations sur les orientations du Pôle et leur mise en œuvre.

Les invités au Comor ayant répondu présent à l'invitation envoyée par la DREAL PACA en août dernier ont disposé d'une synthèse des principaux axes d'action du Pôle lagunes (cf. document en **Annexe 2**).

1. Introduction

Laurent Roy, DREAL PACA, remercie l'ensemble des participants et introduit le Comor en rappelant l'actualité des politiques publiques, qui est très chargée, depuis le dernier Comor:

- Grenelle de l'environnement : finalisation du cadre législatif avec le vote des lois Grenelle 1 et 2 avec un chantier important des années à venir dans le domaine de la biodiversité, à savoir la Trame verte et bleue et les Schémas Régionaux de Cohérence écologique.
- Stratégie Nationale de Développement Durable : 2^{de} stratégie approuvée en juillet 2010. C'est un document très englobant qui fixe un cadre stratégique et engage l'Etat et l'ensemble des institutions qui ont collaboré à son élaboration. Il concrétise les grands principes de développement durable issu du sommet de Johannesburg, traduit dans la stratégie européenne. Il est structuré en neuf défis fondamentaux dont « préserver la biodiversité et parvenir à une gestion soutenable des ressources naturelles ».
- Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdages) Rhône-Méditerranée et de Corse (Sdages RM&C) : approbation en décembre 2009. Ces nouveaux Sdages sont plus affirmatifs que le précédent dans la préservation des zones humides avec une orientation fondamentale spécifique (n°6b pour RM et n°3C pour Corse)
- Plan National d'Action en faveur des Zones humides (PNAZH) : adoption d'un nouveau plan issu des travaux du groupe de travail Zones humides mis en place en 2009 et qui définit 6 axes prioritaires déclinés en 29 actions concrètes. L'ancien, datant de 1995, avait lui aussi un bilan mitigé, la régression des zones humides n'ayant pas été enrayerée. Ce nouveau plan est moins ambitieux qu'espéré, l'objectif de large fédération des parties concernées n'est pas totalement atteint, ce plan restant un plan « État ».

L'actualité forte dans la prise en compte des zones humides nous invite aujourd'hui à réfléchir à l'implication du pôle dans ces différentes politiques.

Jean Jalbert, Directeur de la Tour du Valat, accueille à son tour les participants et insiste sur la résonance particulière cette année de ce Comor puisque, comme présenté précédemment, il dispose cette année d'un cadre national, certes incomplet, encore flou mais qui donne les moyens d'actions et nous invite à s'en saisir pour lui donner du sens.

Il évoque également un autre élément particulier de l'année 2010, proclamée année internationale de la biodiversité par l'ONU. En la matière, les zones humides et en particulier les lagunes ont un rôle prépondérant.

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire de l'ONU et un récent rapport du Centre d'Analyse Stratégique ¹ montrent l'importance des zones humides qui est l'écosystème qui produit le plus de services (selon le rapport du CAS, les zones humides représentent 6% des terres immergées et 45% des services écosystémiques leur sont attribués). Et paradoxalement, les zones humides sont l'écosystème le plus dégradé au niveau planétaire et ce d'autant plus pour les lagunes qui sont des milieux à l'interface terre/mer, très productifs, riches, exploités et donc très fragilisés qui concentrent de grands enjeux.

Les lagunes subissent des pressions et présentent des enjeux du même ordre tant au niveau planétaire qu'au niveau local avec un atout en local : une configuration avec de nombreux acteurs ; une prise de conscience ; des structures de gestion ; une synergie mise en place autour de la gestion durable de ces milieux ET un cadre national.

Dans ce contexte, il rappelle le rôle du Pôle relais, qui semble avoir fait la preuve de son efficacité, de « catalyseur », de « passeur » entre les différents acteurs des lagunes

¹ rapport sur « l'économie de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes » a été rédigé par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS), présenté le 29 avril 2009 par Bernard Chevassus-au-Louis (président du Groupe de travail du CAS)

méditerranéennes que sont les gestionnaires, décideurs, usagers, scientifiques, ainsi que du niveau national au niveau local.

Enfin, il reprecise l'objectif du Comité d'orientation : mieux répondre aux besoins des membres du Comor et élaborer des recommandations d'actions inscrites dans le plan d'action du Pôle.

Un tour de table est alors réalisé auprès des personnes présentes.

2. Présentation du contexte national et relecture des recommandations du dernier Comor

2.1. Plan national d'action en faveur des zones humides

Présenté par Emmanuel Thiry / MEEDDM - chargé de mission Zones Humides

cf. diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/COMOR_PRLM_170910_PNAZH_EThiry.ppt

Questions / interventions :

☞ *J. Jalbert* indique que ce n'est pas tant de susciter des maître d'ouvrages que d'appuyer / conforter ceux existant sur les lagunes qui est nécessaire.

☞ *E. Thiry* précise que en effet c'est l'État qui s'engage dans ce plan, n'ayant pas eu le temps de préciser « qui, quand, comment, où » mais il appelle deux fois par an le groupe national pour cela. Il faut considérer ce plan comme ouvert.

☞ *R. De Wit* - Quel incidence du nouveau plan d'action sur les programmes de recherche du Ministère de l'écologie ? Nouveau programme de recherche sur les zones humides Quid du programme Liteau ?

→ *E. Thiry* - Il n'y a pas de lancement de programme de recherche spécifique comme dans le premier plan. Une réflexion est engagée sur comment mieux valoriser ce qui existe dans la recherche sur les zones humides.

Le programme Liteau continue, ainsi que les autres programmes tels que « Eaux et territoires ».

☞ *J. Jalbert* témoigne que, bien qu'il soit moins ambitieux qu'espéré, ce plan est issu d'un long travail avec de riches discussions qui ont donné beaucoup de matière. Il s'agit d'une co-construction réelle dans le jeu à cinq issu du Grenelle.

2.2. Sdages RM & C

Présenté par Gabrielle Fournier / Agence de l'Eau RM&C – Directrice de la Délégation (régions PACA et Corse).

cf. diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/COMOR_PRLM_170910_SDAGEs_GFournier.ppt

La grande nouveauté des Sdages introduite par la Directive cadre sur l'eau (DCE) est la définition d'objectif de résultats à l'échéance 2015 (avec des dérogations possibles pour 2021 et 2027).

La DCE demande un rapportage. La disparité des suivis sur les milieux a demandé la mise en place d'un réseau de surveillance. Une évaluation est réalisée tous les 6 ans.

Le programme de mesures a été construit avec les services de l'Etat, les acteurs locaux, les conseils généraux, les conseils régionaux, l'ONEMA... Les MISEs, pour leur mise en œuvre, sont chargées de la déclinaison territorialisée des mesures.

☞ *G. Fournier* conclut sur la publication de la collection « étude et document » du Commissariat générale au développement durable sur l'évaluation économique des services

rendus par les zones humides qui permet d'avoir des éléments pour discuter avec les élus les aménageurs sur l'intérêt de préserver des zones humides.

Questions / interventions :

☞ E. Thiry – demande des éclaircissements sur ce qui concerne directement les zones humides, si le Sdage et son programme de mesures prévoient un système de suivi des mesures qui s'appliquera spécifiquement aux zones humides.

☞ G. Fournier répond que les actions sur les zones humides sont intégrées dans un plan plus global sur le bassin versant selon les spécificités de chacun. Cette priorité sur les zones humides existe dans le programme de l'Agence de l'eau mais pas de manière spécifique dans le programme de mesures et sera à décliner dans la territorialisation. L'analyse de ces actions sera à réaliser ensuite une fois qu'elles seront définies.

☞ L. Errecade précise que le Sdage du bassin de Corse comporte une Orientation fondamentale sur la préservation des zones humides et prévoit une priorisation avec une liste citant les zones humides sur lesquelles un programme d'actions spécifique est à mettre en place. Ce n'est pas le cas sur le bassin RM car les inventaires départementaux des zones humides sont en cours de finalisation.

☞ L. Brun interpelle le DREAL sur un arrêté ICPE qui autorise une entreprise d'électrolyse située sur le bassin versant du Bolmon de rejeter des métaux lourds à raison de 700g/semaine en lui demandant d'ici 2011 de faire une étude pour démontrer la compatibilité de ces rejets avec la fragilité des milieux récepteurs. Il précise que le Sdage est cité dans cet arrêté et s'interroge sur la possibilité d'intervention du gestionnaire pour faire remonter les informations le mieux possible et d'être mieux associé en amont par les services instructeurs.

☞ L. Roy répond que deux cas peuvent se présenter. Le premier concerne les nouvelles installations qui doivent être compatibles avec le Sdage pour être autorisées. Le second concerne les installations déjà existantes qui doivent se mettre en conformité ce qui est prescrit par un arrêté complémentaire (ce qui semble être l'arrêté en question).

La DREAL instruit les autorisations ICPE et est l'interlocuteur que le gestionnaire peut interpeller sur ce type de questions.

☞ J. Jalbert rebondit sur la question de l'évaluation économique soulevé par G. Fournier en évoquant le rapport ministériel conduit par Bernard Chevassus-au-Louis sur l'économie de la biodiversité et rappelle la difficulté de chiffrer ces éléments qu'il faut donc prendre avec précaution.

2.3. Grenelle de l'environnement

Présenté par Anne Alotte / DREAL PACA

cf. diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/COMOR_PRLM_170910_Grenelle_AAlotte.ppt

Questions / interventions :

☞ G. Fournier précise, sur la question de l'acquisition de 20 000 ha de zones humides, la position de l'Agence de l'eau RM&C qui est de continuer à travailler avec les opérateurs locaux – Conservatoire du Littoral, les Collectivités, les Conservatoires régionaux d'espaces, naturels et la SAFER (accord cadre signée sur cette thématique en région PACA).

☞ L. Roy précise que la Trame Verte et Bleue doit être mise en place d'ici 2012 selon le calendrier de la loi à travers l'élaboration de Schéma de cohérence écologique régionaux conjointement par la DREAL et la Région.

2.4. Relecture des recommandations du dernier Comor

L'équipe du Pôle lagunes (Sonia Bertrand/CEN L-R, Yasmina Messaci/TdV et Annabelle Denet/TdV) a présenté une relecture des recommandations du dernier Comor au regard des actions menées par le Pôle, déclinée selon ses principaux axes d'action.

Télécharger le diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/presentPRLM_Comor_17sept10.ppt

3. Ateliers correspondant aux principaux axes d'action du Pôle : Synthèse des ateliers et adoption des orientations du comité d'orientation

Afin d'échanger sur les orientations à donner au Pôle lagunes, trois ateliers correspondant aux principaux axes d'action du Pôle ont été organisés.

Suite aux ateliers réalisés en petits groupes, une synthèse des recommandations proposées par le Comor a été présentée par les modérateurs des ateliers.

Atelier 1 – Mobilisation des politiques publiques en faveur des zones humides :

Action destinée à apporter un appui aux gestionnaires dans l'application et la mise en œuvre de dispositifs de protection des milieux lagunaires en concordance avec les principales politiques en faveur des zones humides (Plan national d'action en faveur des zones humides, SDAGE, Grenelle...).

Animation par Pierre Caessteker / Onema & Sonia Bertrand / CEN L-R - Pôle lagunes

Restitution par Pierre Caessteker / Onema

Résumé des échanges

Le tableau de lecture proposé (cf. en annexe) reprend en ligne les principales politiques qui sont de niveau international, national, à l'échelle du bassin et local et pour nombre d'entre elles, quelque soit le niveau, l'intervention du Pôle se fait au moins en local.

Puis le tableau détaille en colonne d'implications du Pôle selon 3 niveaux : pas d'intervention, mission classique (veille informative, collecte documentaire, communication), mission d'animation (échanges, formation, projet).

Pour chaque niveau d'intervention du Pôle, il est indiqué dans le tableau l'intervention actuelle dans la colonne « T » et proposé des pistes pour l'avenir dans la colonne « T+1 »

Chaque politique a été passée en revue et les membres de l'atelier se sont exprimés sur l'intervention du Pôle dans les années à venir selon 3 questions directrices : « Est-ce que le Pôle doit intervenir sur cette politique ? » / « Si oui, à quel niveau ? » / « Comment et sur quel aspect de cette politique ? »

Le tableau complété en annexe reprend les recommandations des membres de l'atelier.

M. Boyce demande quelle est la position des pôles comme force de proposition dans les politiques publiques ?

PC répond qu'il n'y a pas d'intervention mais que les Pôles s'en saisissent pour appuyer les gestionnaires dans leur mise en œuvre.

SBd précise qu'il y a des interventions ponctuelles telles qu'à travers la participation de Jean Jalbert au groupe de travail Zones humides qui y représente la tour du Valat mais aussi les

Pôles ayant participé au groupe de l'axe 6 sur la stratégie CESP, ajouté à cela la contribution interpôle à ce plan. Elle cite également la contribution du Pôle aux listes d'évaluations des incidences pour les plans, programmes, travaux et manifestations en milieux lagunaires.

Les recommandations émises par les membres de l'atelier 1 sont les suivantes :

Convention Ramsar

☞ Journée mondiale des zones humides (JMZH) → Le Pôle doit contribuer à développer les projets scolaires en PACA. Le Pôle doit poursuivre également la remontée d'information au niveau national sur le Portail zones humides, communication mise en place à l'image de la Fête de la nature.

☞ Réseau MedWet culture → Le Pôle doit intervenir classiquement par le transfert d'expériences sur le site web de MedWet culture et faire de la veille informative.

C. Mundler insiste sur la nécessité de valoriser les cultures locales liées aux zones humides, qui peuvent constituer un bon levier pour mobiliser les populations locales.

Dans cet esprit, le Pôle doit poursuivre le projet sur l'histoire des zones humides méditerranéennes.

☞ Sites Ramsar → le Pôle peut donner un appui à la mise en réseau et la dynamisation du réseau des sites Ramsar français dans le cadre de l'interpôle.

Plan national d'action en faveur des Zones humides (PNZAH)

☞ Le Pôle doit assurer son rôle de passerelle entre le Groupe national zones humides et le local. Il est appelé à participer à la construction du dispositif CESP à travers une contribution interpôle.

Politique de l'eau : Directive Cadre sur l'Eau (DCE) / Sdage / Sage

☞ Le Pôle peut contribuer au lien entre les politiques Natura 2000 et DCE notamment dans le rapprochement des rapportages qui se font en 2013.

C. Mundler attire l'attention sur la nécessité que la politique sur l'eau n'abandonne pas le patrimoine naturel à la politique Natura 2000 qui est uniquement ciblée sur le patrimoine d'intérêt communautaire.

☞ Le Pôle doit mettre en avant auprès des gestionnaires les différents outils et relayer les formations, notamment de l'ATEN, existantes. Il doit également identifier les manques en termes de formations et le faire remonter.

C. Mundler exprime le besoin de conseil en termes de financements mobilisables en fonction des actions ciblées.

Le Pôle doit repérer les porteurs de projet potentiel et permettre le rapprochement avec les partenaires potentiels. Il doit relayer l'information, peut apporter du conseil sur les différents outils financiers et doit mettre en valeur les formations existantes sur la mobilisation des outils financiers. Ex: LIFE+, axe 4 du FEP, FEDER, contrats, financeurs nationaux (Etat, Agence, Région, Départements...)

Politique espèces et espaces naturels

☞ **Natura 2000 en mer** → Le Pôle doit relayer les informations, par exemple l'avancement de l'étude sur les digues mais également dans ce cas faire valoir les enjeux environnementaux. (*N. Chardin*) Il doit par ailleurs se rapprocher de l'Agence des aires marines protégées pour faire le lien sur les zones humides dans la bande des 6 mètres.

☞ **Natura 2000** → Le Pôle doit travailler à la bonne prise en compte des milieux lagunaires dans les listes locales d'évaluation d'incidences, notamment dans le cadre de la mise en place des schémas des structures conchylicoles en s'investissant dans la commission cultures

marines. (N. Chardin) Le Pôle doit également se rapprocher des Pdesi en ce qui concerne les sports nautiques.

☞ **Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)** → Dans le cadre de l'enquête zones humides du Ministère, le Pôle y contribuera en faisant émerger un expert par lagune et les relancer, voire pourra centraliser la réponse des lagunes méditerranéennes avec les gestionnaires. (E. Thiry)

☞ **Trame verte et bleue (TVB)** → Le Pôle transmet l'information et relaie vers les structures pilotes : animation / échange par la Fédération des Parcs naturels régionaux, documentation / collectage de données par l'ATEN, recherche par le Cemagref et l'Onema. (PC)

☞ **Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)** → le Pôle informe sur les modalités d'application (2% d'aires protégées, aspects contractuels...). Le Pôle peut également aider à la définition des stratégies en région en croisant les grilles de critères avec les enjeux sur la façade méditerranéenne et en dégager la contribution du littoral méditerranéen à cette stratégie. (R. Estève)

Politique d'aménagement du territoire

☞ Le Pôle fait remonter les expériences dans le cadre de l'appel à projet du Ministère sur le recueil d'expériences « urbanisme et zones humides » d'ici avril 2011. (E. Thiry)

☞ Le Pôle relaie l'information sur les ZHIEP, pour lequel le forum des marais atlantiques réalise un recueil d'expérience pour 2011.

☞ Le Pôle doit informer / former les élus et les techniciens sur le lien entre les politiques d'aménagement du territoire et la gestion des lagunes à l'image des guides sur la gestion durable de l'eau réalisés par le RRGMA. L'exemple de l'outil de la personne publique associée est cité pour sa pertinence et son efficacité (ex. Scot d'Aix-en-Provence). (N. Metsu)

☞ Le Pôle informe les élus sur leur rôle dans la délimitation des zones humides et l'exonération de la taxe foncière associée.

Politique risques naturels

☞ Le Pôle doit restituer à travers une journée l'ensemble des travaux actuels sur le sujet en région méditerranéenne.

Politique agricole

☞ Le Pôle fait une veille sur l'évolution de la Politique agricole commune et des mesures de gestion associées. Le Pôle peut contribuer à la proposition d'une MAE prairies humides d'ici 2011 et faire remonter les contradictions entre les politiques et la gestion des zones humides.

Politique recherche & innovation

☞ Le Pôle doit contribuer à la restitution des travaux de recherche à travers l'organisation de séminaire et rapprocher les sujets de recherches des problématiques de gestion.

Police de l'eau et de la nature

☞ Le Pôle peut contribuer à la formation police de l'eau / de la nature et informe sur les plans de contrôle Onema/ONCFS.

B. Picon s'interroge sur l'efficacité du système de sanction au regard des infractions commises.

Les interventions en plénières par les participants qui viennent compléter les ateliers sont les suivantes :

- le Pôle peut appuyer à la mise en œuvre des politiques en informant sur les modalités de financements possibles, ainsi que les spécificités régionales dans l'instruction des dossiers. (C. Mundler)

Atelier 2 – Renforcer les connaissances (transfert recherche/gestion)

Actions destinées à créer du lien entre chercheurs et gestionnaires (restitution des travaux scientifiques, montage de programmes de recherche, mise à disposition des connaissances, etc.)

Animation par Anne Alotte / DREAL PACA & Yasmina Messaci / Tour du Valat – Pôle lagunes

Restitution par Anne Alotte / DREAL PACA

Résumé des échanges

Cet atelier a permis d'interroger principalement le positionnement et le rôle du Pôle dans la relation recherche/gestion.

☿ 1/ Positionnement du Pôle à l'interface entre sciences et gestion

R. De Wit explique que les montages de projet de recherche ne se font pas pleinement en synergie, pourtant les chercheurs peuvent répondre et développer des programmes scientifiques plus ambitieux avec davantage de synergie et une plus grande participation des gestionnaires dans la proposition des sujets. D'après RDW le Pôle doit se positionner « au premier niveau » pour identifier les problèmes des acteurs. JJ pose la question du positionnement du Pôle face à la recherche. Le Pôle possède une plus value dans le retour d'expérience, la capitalisation et la transmission des connaissances.

D'après AA, il semblerait que le Pôle lagunes doit se focaliser sur la pertinence des projets de recherche. La démarche participative est préconisée par MTA.

AA synthétise donc le positionnement du Pôle avec : 1/ une implication plus en amont 2/une capitalisation de la donnée 3/ une mise à disposition aux gestionnaires. Il est important que le Pôle lagunes développe et améliore les relations avec les scientifiques. Une journée d'échange avec les scientifiques permettrait d'exposer les préoccupations de chacun, car les questions communes ne sont pas suffisamment développées.

=> R. De Wit propose d'organiser une rencontre chercheur avec le Pôle lagunes en développant par exemple 3 problématiques importantes ou bien porter avec 2 ou 3 gestionnaires une problématique qui est apparue transversale.

☿ 2/ Rôle face à la menace

Le Pôle lagunes doit-il faire le référencement des documents par thèmes et menaces ? L'objectif est celui de développer au sein du Pôle lagunes une fonction d'alerte. Comment répondre à ce rôle ? En étant force de proposition sur les indicateurs de pression. Les indicateurs de DCE par exemple traitent des pressions sur les milieux aquatiques. Il convient d'aller voir les travaux de l'Ifremer qui s'y réfèrent. L'homogénéisation des protocoles serait le rôle du Pôle selon LB, car finalement les milieux sont peu étudiés, cependant les structures de gestions peuvent apporter des réponses et communiquer sur un état global. Le Pôle doit dans ce cas rendre légitime les données et les protocoles. Le suivi physicochimique est trop insuffisant. Il faudrait donc mener une veille sur les méthodologies employées. Il conviendrait d'identifier les protocoles mis en œuvre, les lister et les mettre à disposition des gestionnaires en le faisant valider avant. Au préalable il convient de s'interroger sur les questions suivantes : Quels protocoles ? Quelles valeurs scientifiques utiles ou non ?

Pour MTA, il est nécessaire de mener une réflexion scientifique sur les différents suivis de milieu et établir la liste de ceux sur lesquels nous pouvons travailler. L'intérêt de cette tâche est de pouvoir effectuer des comparaisons.

Compte rendu du Comor du 17/10/10 - Pôle relais lagunes méditerranéennes

D'après NM dans les milieux zones humides les protocoles sont plutôt basiques, il faut donc voir au niveau de l'acquisition des données.

JJ rappelle que le Pôle doit avoir une grille de lecture sur les menaces des lagunes ainsi que leurs perceptions sur les 20 années à venir. Ce cadrage permettra dans un premier temps de partager les constats puis dans un second temps de définir des protocoles correspondant.

AA propose de partir sur la base suivante : menaces=> impacts=> protocoles, ce qui permettra de mettre en évidence les manques.

SS propose de travailler sur le transit sédimentaire et son impact afin de voir quels sont les moyens d'action en amont du milieu récepteur. SD souligne l'intérêt qu'il faut porter tant sur la pression que sur les actions de telle sorte à avoir une approche globale.

=> Recensement et veille sur les protocoles employés (définir lesquels) et capitalisation sous forme de fiche avec actualisation régulière.

☞ 3/ Veille stratégique.

Le Pôle lagunes doit concentrer sa veille sur des éléments qui ne sont pas suffisamment pris en compte. Cet aspect avait déjà été signalé dans le passé par le Pôle lagunes d'après RDW. La démographie, la pression, le changement climatique sont autant de sujets à lister dans la veille stratégique.

Voir dans les observatoires les indicateurs de pression mis en place. Le pôle lagunes doit être vigilant sur les initiatives en cours.

Quel rôle possède le Pôle dans l'élaboration des suivis ? Quel rôle dans les paramètres et les indicateurs ?

=>Le Pôle pourrait faire le référencement des protocoles en identifiant l'existant. Le rôle du Pôle est celui de capitaliser la donnée.

Actions concrètes à ajouter :

=> Organiser une journée d'échange sur la thématique du changement climatique en 2011/2012 ?

=> réaliser un schéma sur le positionnement du Pôle dans le système science/gestion et le présenter sur le site internet.

Les recommandations émises par les membres de l'atelier 2 sont les suivantes :

☞ RDW propose d'organiser une rencontre chercheur avec le Pôle lagunes en développant par exemple 3 problématiques importantes ou bien porter avec 2 ou 3 gestionnaires une problématique qui est apparue transversale.

☞ Recensement et veille sur les protocoles employés (définir lesquels) et capitalisation sous forme de fiche avec actualisation régulière.

☞ Le Pôle pourrait faire le référencement des protocoles en identifiant l'existant. Le rôle du Pôle est celui de capitaliser la donnée.

☞ Organiser une journée d'échange sur la thématique du changement climatique en 2011/2012 ?

☞ réaliser un schéma sur le positionnement du Pôle dans le système science/gestion et le présenter sur le site internet.

Les interventions en plénières par les participants qui viennent compléter les ateliers sont les suivantes :

Compte rendu du Comor du 17/10/10 - Pôle relais lagunes méditerranéennes

- Le Pôle a un rôle de reformulation / de questionnement des problématiques de recherche / gestion. (A. Alotte)
- en 2011, le Pôle doit réfléchir à savoir comment il peut mieux répondre à ce rôle d'alerte sur les menaces qui pèsent sur les lagunes. (A. Alotte)
- Le Pôle peut dans un premier temps recenser dans les observatoires existants les indicateurs de pressions utilisés et identifier les manques. (J. Jalbert)
- Le Pôle doit-il investir la mer ? Le Pôle doit se faire identifier comme un partenaire de l'AMP, du Medpan en restant dans la veille sans aller vers un volet international. (J. Jalbert)

Atelier 3 - Communication / Sensibilisation

Actions à destination du grand public et des élus (Journées Mondiales des Zones Humides, Lettre des lagunes, etc.)

Animation par Laurence Errecade / Agence de l'eau RM&C & Annabelle Denet / Tour du Valat – Pôle lagunes

Restitution par Laurence Errecade / Agence de l'eau RM&C

Résumé des échanges

La mission initiale du Pôle lagunes de sensibiliser les acteurs directs des lagunes (via la Lettre des lagunes par exemple) est reconnue comme étant satisfaisante et pleinement remplie. L'efficacité du Pôle est liée à son positionnement en tête du réseau des acteurs des milieux lagunaires et parce qu'il est proche du terrain pour transmettre au mieux ses messages.

Cependant, le grand public et les élus ne le connaissent pas suffisamment car il n'est pas facile à identifier.

Il s'agit donc désormais de se tourner vers d'autres publics sur les 3 régions méditerranéennes : grand public (locaux et touristes) et élus en priorité.

Les idées concernant la communication et la sensibilisation du Pôle relais lagunes ont été débattues lors du dernier Comor. Il faut donc passer à l'action et déterminer quelles démarches concrètes peut piloter le Pôle relais lagunes méditerranéennes.

Les grandes lignes sont :

- Valoriser ce qui existe déjà et l'utiliser
- Déterminer ce qui n'est pas correctement effectué auprès du public et des élus
- Travailler sur l'aspect national des Pôles relais avec l'Onema
- Réfléchir sur un label Pôle relais lagunes
- Renforcer la sensibilisation par la Lettre des lagunes qui marche bien
- Réfléchir aux types d'actions que l'on peut proposer auprès du grand public et aux lieux d'attractions existants
- Chercher des liens avec l'écotourisme
- Proposer des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires

Concernant la sensibilisation du grand public (locaux), le Comor émet les recommandations suivantes :

☞ **Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif** des outils et actions de sensibilisation du grand public menés par les acteurs locaux afin de les mutualiser et d'en valoriser certains ; Inventaire à réaliser en partenariat avec d'autres réseaux (GRAINE LR et PACA, ENPLR...)

☞ **Créer un prix « Pôle Relais lagunes »** qui serait remis lors du prochain COMOR et dont l'objet est de valoriser une action exemplaire menée par un acteur local (commune...).

Dès 2012, l'attribution de ce prix se ferait au travers d'un appel à projets.

Effets : valorisation d'un élu, d'une action – diffusion par voix de presse – sensibilisation du grand public et d'autres élus...

☞ **Refonte du site Internet** : indispensable et prioritaire car c'est la vitrine et l'outil principal du pôle

☞ **Se rapprocher de la marque Sud de France** pour communiquer vers le grand public sur les lagunes (associer le milieu aux produits).

Concernant la sensibilisation du grand public et les scolaires, le Comor émet les recommandations suivantes :

☞ **Intégrer le thème des zones humides littorales dans des outils ou campagnes existantes** (AUCEL en LR, Inf'eau Mer en Paca ou A l'école de la mer en PACA...)

Concernant spécifiquement la Journée Mondiale des Zones humides (JMZH), le Comor émet les recommandations suivantes : « **Passer du discours à l'action** » :

☞ Faire une évaluation qualitative des JMZH 2010 (Temps passé, nombre de personnes touchées...)

☞ Faire évoluer les JMZH en faisant une action concrète et commune sur les 3 régions (chantier...)

☞ Organiser les JMZH sur 2 périodes : en février et au printemps

Concernant les élus, le Comor émet les recommandations suivantes :

☞ **Maintenir les journées thématiques** à destination des élus en privilégiant la proximité, en ne faisant qu'une par an et en favorisant l'exemplarité (produit d'appel)

☞ **Créer un support commun de communication** sur les lagunes méditerranéennes : outil simple d'accompagnement de la politique locale

Les interventions en plénières par les participants qui viennent compléter les ateliers sont les suivantes :

- Faire le lien avec le guide aux décideurs qui va être élaboré dans le cadre du LIFE+ LAG'Nature en 2011. (*M. Boyce*)
- Au-delà des JMZH, le Pôle doit investir et profiter des événements pour sensibiliser comme la Fête de la Nature, les Journées Européennes du Patrimoine. (*Collégial*)
- Il faut valoriser les signataires de chartes qui portent engagement en faveur des zones humides telle que la charte de bonne gestion des zones humides de l'Agence de l'Eau signée par les collectivités. (*C. Mundler*)
- Une enquête sur la perception sociale des zones humides est en cours, il faudra l'utiliser pour construire et alimenter les messages vers le grand public. (*J. Jalbert*)
- L'idée du prix aux élus est très positive et rappelle celle du registre de San Jose, proposé par la France lors de la COP de Ramsar en 1999, mais qui n'a jamais été mis en œuvre ; il y a là une opportunité pour initier cette approche à l'échelle de la France. (*J. Jalbert*)
- Les idées développées au sein du Comor font écho à la stratégie CESP en réflexion qui pourra y puiser car nombreuses idées pourraient être réalisées ailleurs et ont un sens pour y répondre au niveau national, tels que l'inventaire des outils, le prix Ramsar... (*E. Thiry*)

Conclusion

Jean Jalbert conclut en indiquant que les thèmes abordés lors des 3 ateliers permettront d'alimenter la réflexion dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie nationale en matière de zones humides.

L'équipe du Pôle va étudier comment intégrer les recommandations des 3 ateliers dans le programme d'action de 2011 et des années suivantes. Des discussions auront lieu lors du prochain Comité de pilotage du Pôle le 23 novembre prochain. Il s'agira donc de mettre en évidence les priorités parmi l'ensemble des idées abordées lors des 3 ateliers, de voir les moyens financiers et humains nécessaires et disponibles pour mener ces actions (émettre éventuellement des recommandations auprès des financeurs par rapport à leur stratégie), et également étudier ce qui est déjà mis en œuvre par ailleurs.

Les lignes de force de ce 2nd Comité d'orientation permettront, dans la mesure des moyens alloués, de faire évoluer le plan d'action du Pôle lagunes et d'alimenter la réflexion au niveau national.

Annexes au présent CR :

1. Termes de Référence du Copil et du Comor – mars 2010 (5p)
2. Synthèse des principaux axes d'action du Pôle lagunes (14p)
3. Tableau des actions du Pôle dans les politiques publiques – Atelier 1

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires organisateurs de ce second Comité d'orientation, ainsi que les participants qui sont venus nombreux et ont permis, par leurs réflexions et leur analyse, d'établir des recommandations précieuses pour adapter davantage son programme d'action. Merci à tous, et à l'année prochaine !